

Charte de l'Arbre en Occitanie

À L'ATTENTION DES CITOYENS,
ASSOCIATIONS, COMITÉS DE QUARTIER



Contexte

Aujourd'hui, le changement climatique est une préoccupation majeure pour tous : il est urgent d'agir pour en limiter les impacts. Chacun à son échelle peut prendre part à ce défi mondial et soutenir ainsi la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Face à ce constat, la Région Occitanie a adopté en 2019 le Plan « Arbre et carbone vivant », mettant ainsi l'arbre et la biodiversité au cœur de son projet de lutte contre le changement climatique. L'objectif de ce plan est de démultiplier les actions en donnant à chacun les moyens d'agir.

La Région s'est appuyée sur différentes propositions formulées par le Conseil Régional des Jeunes d'Occitanie (CRJ) dont la réalisation d'une Charte de l'Arbre en Occitanie. Cette Charte est le fruit d'une collaboration entre les membres du CRJ, la Région et l'Association Françaises pour l'Arbre et la Haie Champêtres (AFAHC) Occitanie.

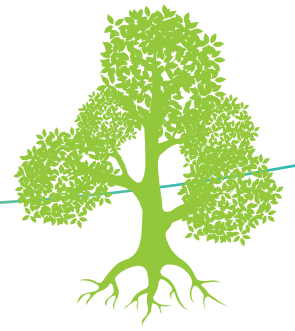
Au travers de ce document, le Conseil Régional des Jeunes souhaite que tous puissent s'engager dans la préservation de l'Arbre, notre bien commun. L'objectif est de réunir les habitants et citoyens d'Occitanie autour des thématiques du changement climatique et de la biodiversité. Nous pouvons tous, jeunes, citoyens, élus, agriculteurs, entreprises... agir en faveur de l'Arbre dans le cadre de nos missions ou dans notre quotidien.

Afin de favoriser l'engagement de tous, différentes versions de la charte sont proposées. Elle sont organisées autour :

- d'un tronc commun reprenant les valeurs et principes partagés ;
- d'une liste d'actions à engager, adaptée à chaque public ;
- d'un espace d'engagements complémentaires à définir par le signataire, en fonction de ses ambitions et de ses compétences.

Un guide de l'arbre et de la haie champêtres en Occitanie, complément technique de la charte, a été élaboré en parallèle. Il rassemble les « bonnes pratiques » à mettre en œuvre en faveur de l'Arbre et est disponible sur le site internet de la Région Occitanie.





L'arbre, au cœur des solutions pour atténuer le changement climatique

Planter, c'est investir pour demain, conserver nos vieux arbres c'est répondre à l'urgence d'aujourd'hui !

La biodiversité rend des services indispensables à la vie humaine (pollinisation, régulation des crues...) comme la formation des sols, grands réservoirs de carbone et moyens de limiter le changement climatique.

La **Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB)** met en évidence le rôle prépondérant de la restauration de la biodiversité et des sols dans la contribution à l'atténuation du changement climatique. Par ses actions, le Plan arbre et carbone vivant participe à cet objectif.

L'arbre, au-delà de la beauté qu'il dégage et de son apparente tranquillité, est un véritable **acteur de la nature**. Ses actions sont nombreuses : climatiseur naturel, abri pour la biodiversité, pompe à carbone, éponge... A la campagne ou en ville, il nous apporte de nombreux bienfaits.

La plantation d'arbres dans les secteurs où les sols sont dégradés permet d'améliorer le stockage du carbone dans le sol. Dans les secteurs où les sols et la biodiversité sont en bonne santé, la stratégie efficace consiste à protéger ce bon état pour y conserver le carbone accumulé.

L'appui du vivant se révèle indispensable pour atteindre la neutralité carbone !





Les grands principes et valeurs de l'arbre

Ce tronc commun de valeurs et grands principes en faveur de l'arbre, partagés par l'ensemble des signataires, constitue la base de la Charte de l'Arbre.

En signant la Charte de l'Arbre en Occitanie, je m'engage ou j'engage mon association, mon comité de quartier à mettre en œuvre les grands principes suivants :

Agir concrètement en faveur de l'arbre sur son territoire :

- préserver, maintenir le patrimoine végétal, et notamment les arbres existants, sur son territoire ;
- intégrer l'arbre dans ses projets, remettre le patrimoine végétal au cœur de ses réflexions.

Sensibiliser et mobiliser sur les moyens de protection, de préservation et de valorisation de l'arbre :

- promouvoir les « bonnes pratiques » respectueuses de l'arbre et de son développement ;
- favoriser la plantation des essences locales adaptées aux conditions du territoire ;
- sensibiliser à la perte de biodiversité.

Informier sur la Charte de l'Arbre en Occitanie :

- intégrer l'arbre et la biodiversité comme outils de réponse au changement climatique ;
- promouvoir les valeurs de la Charte de l'Arbre en Occitanie.





Les engagements

En signant la Charte de l'Arbre en Occitanie, je m'engage ou j'engage mon association, mon comité de quartier à *(cocher au moins 6 engagements d'actions parmi la liste ci-dessous)* :

Favoriser la préservation et la prise en compte du patrimoine végétal au sein de mon jardin, de mon quartier ou de ma commune :

- En participant à des inventaires du patrimoine arborés et en favorisant le classement des arbres remarquables de mon jardin, quartier ou de ma commune ;
- En participant à des formations en lien avec l'arbre et la haie champêtre afin d'être mieux informé sur les rôles de ces espaces et leur entretien ;
- En maintenant en place dans mon jardin les vieux arbres, les arbres sénescents, les arbres-gîtes et les arbres morts ;
- En laissant une partie de mon jardin en évolution spontanée afin de favoriser la réimplantation de haies (régénération naturelle assistée).
- En proposant ces actions (maintien des vieux arbres, libre évolution) auprès de mon quartier et/ou de ma commune.

Replacer l'arbre et la haie champêtre au cœur de mon jardin :

- En développant la gestion différenciée dans mon jardin, favorable à la biodiversité (entretien sélectif, peu ou pas de taille, réduire le rythme de tonte/débroussaillage, gestion écologique des pieds d'arbres, valorisation par broyage et/ou compostage des déchets de taille, respect des saisons de taille) ;
- En maintenant les linéaires de haies existants et les arbres isolés et/ou en plantant de nouvelles haies (espèces locales, diversifiées...) ;
- En convertissant un alignement d'arbres et d'arbustes exotiques (thuya, laurier palme...) en haie « naturelle » (espèces locales, diversifiées et adaptées). Les haies locales permettent l'accueil d'une faune et d'une flore plus riche ;
- En anticipant chaque projet de plantation dans mon jardin afin de mieux prendre en compte les besoins de l'arbre* (période de plantation, espèce adaptée au climat/sol...) et en respectant la réglementation en vigueur sur les distances de plantation et les hauteurs maximum autorisées (informations auprès de la mairie) ;
- En portant des démarches d'obligation réelle environnementale** (ORE) sur les parcelles dont je suis propriétaire.

Engager des actions dans mon jardin, mon quartier, ma commune :

- En participant à des programmes de plantation d'arbres et de haies champêtres notamment dans le cadre du Plan arbre et carbone vivant de la Région Occitanie à l'échelle de mon jardin, quartier et/ou de ma commune ;
- En sensibilisant ma commune à la préservation des haies et des arbres (intégration des haies dans les documents d'urbanisme et/ou de développement des démarches d'obligation Réelle Environnementales - ORE).

Informier, communiquer, mobiliser les habitants, les élus, les services techniques de mon quartier, ma commune :

- En relayant et communiquant (via les réseaux sociaux, lettres d'information notamment) les actions en faveur de l'arbre pour mobiliser le plus grand nombre ;
- En contactant ma commune pour qu'elle engage un travail de concertation avec les citoyens, les associations et les élus visant la prise en compte de l'arbre et de la biodiversité dans l'espace public ;
- En communiquant autour de moi sur les principes favorables au maintien de l'arbre et de la haie champêtre (gestion différenciée, espèces locales, diversifiées...) afin de promouvoir le développement de ces méthodes ;
- En informant mes voisins, mon quartier et/ou ma commune sur les programmes de plantation d'arbres et de haies champêtres et le travail du réseau de l'Association Française pour l'Arbre et la Haie champêtres (AFAHC) d'Occitanie.



Partie facultative :

En complément, je m'engage ou j'engage mon association, comité de quartier à mettre en œuvre les actions* suivantes à l'échelle de mon territoire, en cohérence avec les valeurs diffusées dans la Charte de l'Arbre en Occitanie :**

Engagement d'action n° 1 :

.....
.....

Engagement d'action n°2 :

.....
.....

Engagement d'action n°3 :

.....
.....

Autres engagements proposés :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

** Pour vous accompagner, la région Occitanie met à disposition sur son site internet le « Guide de l'arbre et de la haie champêtre ». <https://www.laregion.fr/Plan-arbre#Un-guide-de-bonnes-pratiques>.*

*** Les Obligations Réelle Environnementales permettent aux propriétaires fonciers d'engager des obligations durables de protection de l'environnement sur leur terrain <https://www.ecologie.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>.*

**** Afin de favoriser l'appropriation de la Charte de l'Arbre en Occitanie et répondre au mieux aux attentes et enjeux locaux, il vous est proposé de vous engager librement sur des actions complémentaires.*



Signature

*..... affirme que l'Arbre est un acteur clé en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que sur le plan écologique, culturel, social et économique.

*..... s'engage à promouvoir l'Arbre et les principes de la Charte de l'Arbre en Occitanie dans ses différentes actions.

*..... s'engage à mettre en œuvre sur son territoire les engagements retenus dans la Charte de l'Arbre en Occitanie.

A....., le

Signature :

***Nom et prénom du signataire, de l'association ou du comité de quartier représenté.**

*Merci de renvoyer la charte complétée et signée, accompagnée de la délibération engageant la collectivité, à biodiversite@laregion.fr ou par courrier à l'adresse suivante :
Région Occitanie - Direction de la Transition Écologique et Énergique - 22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 09.*



Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Création graphique / Studio PAO / Service Imprimerie

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

 @occitanie | la region.fr

Tous engagés pour la biodiversité !

